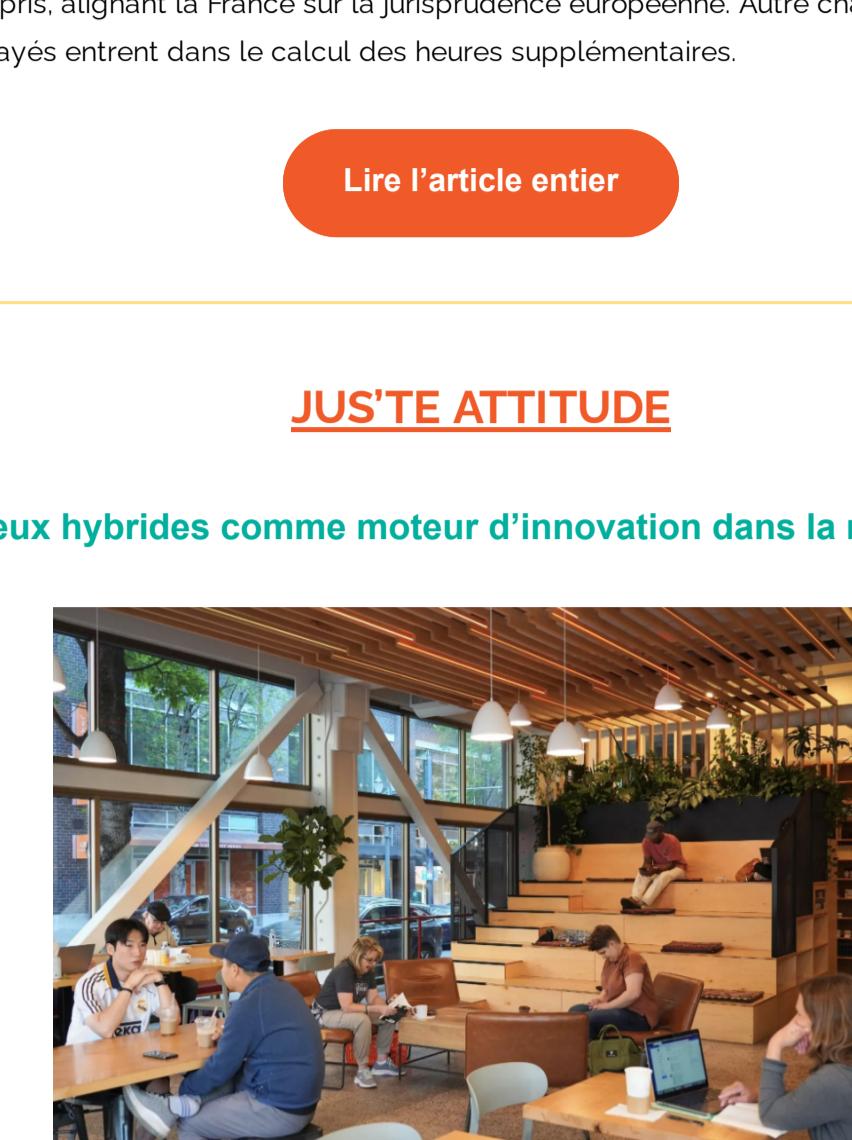




La Newsletter acculée à tout

ZEST'US#19-septembre2025

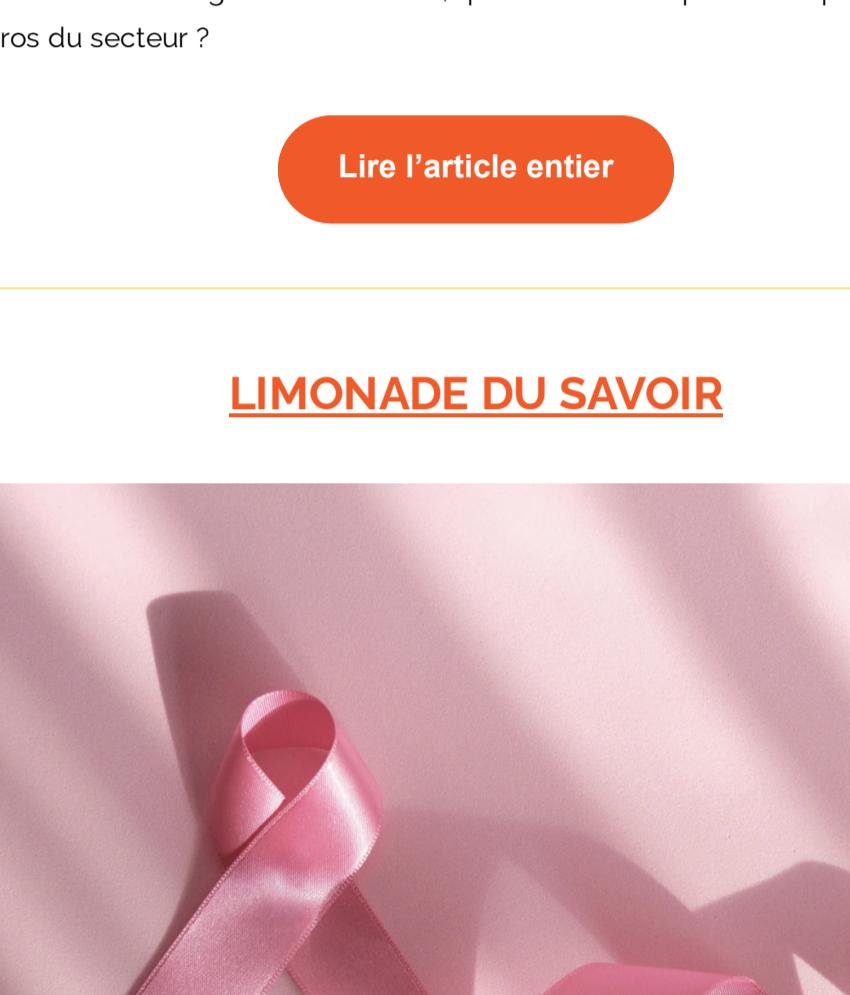
EVITEZ LES PÉPINS

Congés payés et arrêts maladie : de nouvelles règles

La Cour de cassation a bouleversé le droit du travail le 10 septembre 2025 avec deux arrêts majeurs. Désormais, un salarié tombant malade pendant ses congés pourra reporter ses jours non pris, alignant la France sur la jurisprudence européenne. Autre changement : les congés payés entrent dans le calcul des heures supplémentaires.

[Lire l'article entier](#)

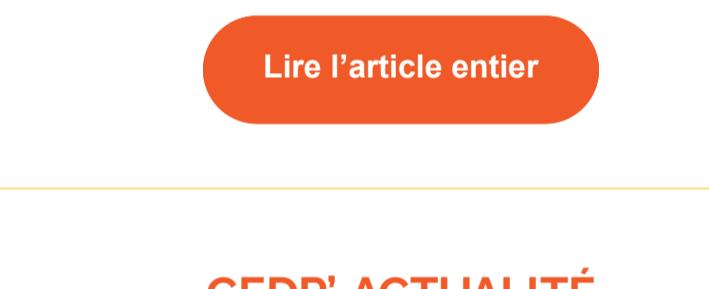
JUS'TE ATTITUDE

Les lieux hybrides comme moteur d'innovation dans la restauration.

Dans un marché ultra-concurrentiel, les cafés, hôtels et restaurants doivent aller au-delà du repas ou de la chambre : le client recherche désormais une expérience complète. C'est là que les lieux hybrides s'imposent : café-atelier, hôtel-coworking, bar-boutique ou restaurant-scène culturelle. Objectif : transformer l'établissement en véritable destination de vie.

[Lire l'article entier](#)

Nouveau référentiel "Restaurants" : le label national anti-gaspillage alimentaire entre en vigueur



Depuis le 11 septembre 2025, un label national "Anti-gaspillage alimentaire" entre en vigueur pour les établissements CHR. Volontaire mais stratégique, il s'appuie sur un référentiel précis et distingue trois niveaux d'engagement. Objectif : mesurer, réduire et valoriser les efforts contre le gaspillage, tout en offrant des bénéfices économiques et d'image. Un cadre qui pourra bientôt devenir incontournable pour la restauration scolaire, collective comme traditionnelle. Quelles obligations concrètes, quels seuils à respecter et quels avantages pour les pros du secteur ?

[Lire l'article entier](#)

LIMONADE DU SAVOIR



Octobre Rose : un rendez-vous essentiel pour la lutte contre le cancer du sein

Chaque année, le mois d'octobre est placé sous le signe de la sensibilisation au cancer du sein à travers la campagne Octobre Rose.

Objectifs : informer, mobiliser, encourager le dépistage et soutenir la recherche.

Pourquoi ce mois ? Parce que la détection précoce est l'une des meilleures armes dans la lutte contre ce cancer, elle améliore les chances de guérison, réduit la gravité des traitements nécessaires, et sauve des vies.

Le cancer du sein : ce qu'il faut retenir

Statistiques clés en France

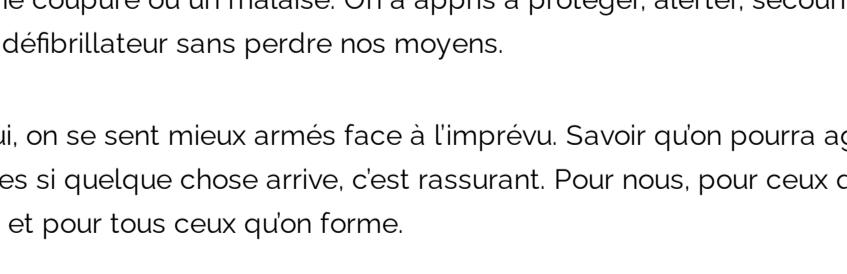
- En 2023, 61 214 nouveaux cas de cancer du sein ont été diagnostiqués en France métropolitaine.
- L'âge médian au moment du diagnostic est de 64 ans.
- Environ 12 000 à 13 000 décès par an sont attribuables à ce cancer chez les femmes.
- Le taux de survie à 5 ans atteint environ 88 % en France.
- Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes, représentant environ un tiers des nouveaux cas de cancer féminin.
- Près de 80 % des cancers du sein se déclarent après 50 ans.
- La France a récemment dépassé ses voisins européens en taux d'incidence, atteignant 105,4 cas pour 100 000 habitantes selon certaines sources.

Ces chiffres montrent l'ampleur du défi et l'importance de la prévention et du dépistage.

[Lire l'article entier](#)

CEDR' ACTUALITÉ

CBD alimentaire et agriculture biologique : opportunité ou risque pour les professionnels du CHR en 2025 ?



Cocktails au chanvre, pâtisseries « relaxantes », infusions bien-être... En 2025, le CBD s'invite de plus en plus dans les cartes des cafés, hôtels et restaurants. L'effet « nouveauté » séduit, mais le cadre réglementaire reste mouvant. Résultat : entre potentiel marketing et risques juridiques, les pros du CHR doivent avancer avec prudence. Innovation, conformité et communication maîtrisée : un équilibre à trouver.

[Lire l'article entier](#)

CLÉMENTINE VOUS RÉPOND

**CLÉMENTINE**

Clémentine répond à un restaurateur ce mois ci :

"Dois-je obliger mes salariés à publier sur les réseaux sociaux ?"

La réponse est simple : non. Rien ne vous oblige légalement à imposer cette mission à vos salariés, sauf si cela figure explicitement dans leur fiche de poste ou leur contrat de travail.

Les réseaux sociaux peuvent être un formidable outil de communication, mais ils demandent des temps, des compétences, et surtout, de l'envie. Forcer vos équipes à publier risque d'être contre-productif : contenu avec peu d'inspiration, perte de motivation, voire malaise si certains ne sentent pas à l'aise avec cette pratique.

Il est donc préférable de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Enfin, il est recommandé de mettre en place des règles claires et transparentes pour la publication sur les réseaux sociaux, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.

Il est également recommandé de faire confiance à vos salariés et de leur donner les moyens pour qu'ils puissent exprimer leur créativité et leur passion.

Il est également important de rappeler que la publication sur les réseaux sociaux doit être volontaire et respectueuse de la vie privée de chacun.